

C'est un cap important que passeront vos enfants, le 4 septembre, au moment de leur rentrée au collège. Nous vous remercions par anticipation de la confiance qui nous est faite en les accueillant au Sacré-Coeur Lasalle.

Vous trouverez dans ce dossier l'ensemble des informations permettant d'aborder avec sérénité la prochaine rentrée. Attention, certains documents sont à compléter et à nous retourner.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos enfants, un été reposant et ressourçant. Croyez en l'engagement sans faille de la communauté éducative à la réussite et l'épanouissement de chacun.

Jean-Marie Quiniou, chef d'établissement

#### Dates et heures de rentrée:

- ↪ 6<sup>ème</sup> + 1<sup>ère</sup> année ULIS Lundi 4 septembre 2023 à 09H30
- ↪ 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> + ULIS (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>) Lundi 4 septembre 2023 à 13h30

Les élèves seront accueillis par leur professeur principal.

***Nous vous rappelons que l'entrée des collégiens se situe rue de Genève.***

#### Informations diverses

- ✚ Les cours commencent à 8h05 et se terminent à 16h30
- ✚ L'assurance scolaire est prise par l'établissement pour l'ensemble des collégiens et des lycéens (voir le flyer Assurances FEC)
- ✚ Les fournitures d'Arts Plastiques seront fournies aux élèves, une participation de 5 Euros sera facturée aux familles sur la facture annuelle.
- ✚ **L'usage du téléphone portable et de tout appareil connecté est interdit dans l'enceinte du collège à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 (les élèves internes pourront utiliser leur portable à l'internat le soir).**

#### Vacances scolaires 2023/2024 (\*)

**Zone B** : Académie de Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, **RENNES**, Rouen, Strasbourg.

TOUSSAINT	NOEL
Du vendredi 20 octobre 2023 après la classe au lundi 6 novembre 2023 au matin	Du vendredi 22 décembre 2023 après la classe au lundi 8 janvier 2024 au matin
HIVER	PRINTEMPS
Du vendredi 23 février 2024 après la classe au lundi 11 mars 2024 au matin.	Du vendredi 19 avril 2024 après la classe au lundi 06 mai 2024 au matin

\* Sous réserve de modification du calendrier des vacances

Responsable des Internats : M David VIAL  
Tél : 02.96.68.39.36 - Mail : [dvial@sacrecoeur22.com](mailto:dvial@sacrecoeur22.com)

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant à l'internat de l'Ensemble Scolaire St Yves-Sacré Cœur La Salle pour l'année scolaire 2023/2024.

Les internes pourront s'installer :

Pour les classes entrantes : **2ndes, 2ndes Pro, CAP 1ère année, 3ème Prépa Métiers et les Collégiens.**

**Le lundi 04 septembre 2023 de 09h00 à 11h00** du côté Sacré Cœur pour les jeunes filles, du côté Séminaire pour les garçons (entrées par les portails situés rue de Genève).

**De 11h00 à 12h00**, les jeunes internes et leurs familles, rencontreront le responsable des internats à l'amphithéâtre.

**De 12h00 à 12h45 repas, à 13h00** prise en charge par les professeurs.

Pour les autres : **1ères, 1ères Pro, Terminales, Terminales Pro, CAP 2ème année.**

**Le lundi 04 septembre 2023 de 17h00 à 19h00** du côté Sacré Cœur pour les jeunes filles, du côté Séminaire pour les garçons (entrées par les portails situés rue de Genève).

**De 19h à 20h, repas, à 20h** retour en chambre.

Pour les étudiants le lundi 4 septembre : **De 17h00 à 19h00** l'accueil se fait du côté du Séminaire.

**Le mardi 5 septembre**, après le petit-déjeuner, les lycéens seront accueillis à la cafétéria jusqu'à leur prise en charge par les professeurs principaux. Les collégiens seront accueillis au foyer du collège.

Trousseau internat :

Doit comprendre : un drap housse (0,90 m x 1,90 m), une couette et sa housse, un oreiller avec sa taie, un nécessaire de toilette, d'une paire de claquettes pour la douche, un cadenas pour fermer son armoire. Chaque année, une alèse en tissu imperméable est fournie par l'établissement et facturée aux familles (15 Euros). D'une rame de papier pour l'imprimante et d'un câble Ethernet RJ45.

L'accueil des internes est possible sur inscription, le dimanche soir à partir de 20h30 jusqu'à 22h00 dernier délai et soumis à facturation. Il n'y a pas de restauration.

**D'autres documents vous seront remis lors de l'installation à l'internat, ils seront à remplir et à ramener impérativement pour le lundi 11 septembre 2023.**



# L'Animation Pastorale : Une dynamique au sein de l'établissement

⇒ **Des projets concrets** tout au long de l'année, réalisés pour et avec les jeunes :

- Auprès des personnes en situation de handicap, vivre le service gratuit à Lourdes (lors du Pèlerinage du Rosaire)
- Avec des associations caritatives locales, oser la rencontre de personnes isolées, œuvrer pour le refus de la misère, participer aux collectes de denrées alimentaires (St Vincent de Paul) et de bouchons plastiques (Les Bouchons d'espoir 22)
- Au sein du réseau Lasallien SEMIL, vivre l'expérience de la solidarité internationale et de l'aide humanitaire, collectes pour l'Ukraine
- Au sein même de notre ensemble scolaire, se laisser rencontrer, rencontrer les autres (les petits Frères des Pauvres), tisser des liens, participer activement aux temps forts, célébrer... et faire l'effort du repas solidaire (au bénéfice du Secours Catholique).
- A l'Abbaye de Timadeuc, oser la rencontre d'un moine

⇒ **Des propositions** offertes **à tous**, des célébrations, des temps forts, des actions propres à l'établissement ou en lien avec le Réseau Lasallien, l'Enseignement Catholique Diocésain, la paroisse de St-Brieuc.

⇒ **Des locaux** accueillants et équipés, pour toutes les rencontres proposées au sein du CLS, le « Centre La Salle », situé au cœur du Lycée. Un « lieu source et ressource » pour les jeunes et les adultes.

« **Au sein de notre Ensemble Scolaire, on apprend l'art de la rencontre** » dans le partage et la mise en place de projets, dans le vécu de la fraternité et le respect d'autrui, la relecture des engagements et du bénévolat à la lumière de l'Évangile, et l'expression possible de la foi lors de célébrations.

---

*Et... au sein de l'établissement, rejoignez « **les Sacrés Citoyens du Cœur** »  
(Association loi 1901 porteuse des projets humanitaires en lien avec le réseau Lasallien)*

---

Une adresse mail à ne pas oublier pour nous contacter :

**[pastorale@sacrecoeur22.com](mailto:pastorale@sacrecoeur22.com)**





*L'animation pastorale englobe l'ensemble de la vie de l'établissement :  
L'enseignement, la construction de la personne, la culture religieuse et la catéchèse ;  
en relation avec le Projet Educatif Lasallien :*

*« Construire l'Homme, toucher le cœur... et Dire Dieu » !*





**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Paris, le **06 JUIN 2023**

Le Ministre de la santé et de la prévention

Nos Réf. : D-23-008599

Madame, Monsieur,

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes et hautement transmissibles, essentiellement lors des contacts sexuels. On estime ainsi que 80% de la population a été en contact avec ces virus. Parfois asymptomatiques, les infections à HPV sont à l'origine des lésions précancéreuses et/ou des cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, notamment celui de la gorge. La vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90 % de ces infections. Elle est recommandée depuis plusieurs années chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans.

Afin d'améliorer la couverture vaccinale chez les filles et les garçons et à la suite de l'annonce du Président de la République du 28 février 2023, une campagne nationale de vaccination contre les HPV en milieu scolaire va être déployée annuellement en France à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 par le ministère de la santé et de la prévention en lien avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Il sera ainsi proposé à **tous les élèves des classes de cinquième d'être vaccinés** contre les infections à papillomavirus humains.

La protection complète s'obtient avec deux doses de vaccins. Les deux doses seront fournies à six mois d'intervalle sur l'année scolaire de cinquième.

Cette vaccination sera totalement gratuite et sera réalisée par des équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination et composées de personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents.

**L'accord écrit des deux parents sera demandé.** Le jour de la séance de vaccination, les enfants, dont les parents ont autorisé la vaccination, devront être munis de leur carnet de santé ou de vaccination.

N'hésitez pas à vous renseigner sur cette vaccination auprès de votre médecin, ainsi que sur le site de l'Institut national du cancer (ou e-cancer.fr) :



et sur le site de Santé publique France (vaccination-info-service.fr) :



Des séances d'informations pourront être organisées à la rentrée de septembre pour les parents et les élèves de cinquième. Les personnels de santé de l'éducation nationale (infirmier et médecin scolaires) pourront également répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

**Pap NDIAYE**

**François BRAUN**



**Objet : navette scolaire 2023/2024**

Saint-Brieuc, le 7 juillet 2023

Madame, monsieur,

Pour faciliter les déplacements des élèves des communes de **Langueux, Yffiniac, St René, Hillion** nous organisons une navette scolaire à partir de septembre.

Elle va desservir, matin et soir, ces communes, avec des points de ramassage et de dépôt au centre de chaque commune.

Le coût du transport est de 20€ par mois sur 10 mois.

Le circuit sera adapté en fonction des retours (par exemple : si personne ne nous demande St René, cet arrêt ne sera pas desservi.)

Merci de compléter le coupon-réponse ci-dessous pour **le 25 Août 2023**

Cordialement

M. QUINIOU Jean-Marie

Chef d'établissement

***Coupon-réponse à rendre pour le lundi 25 Août 2023***

---

Je soussigné (e) (Nom et Prénom).....

inscris mon enfant (Nom et prénom) .....

pour la navette scolaire au prix de 20€ par mois. Je prends note que ce montant sera prélevé mensuellement.

**Commune souhaitée :** .....

**Date :**

**Signature du parent / représentant légal :**





La Caisse de Solidarité des Familles a besoin de votre aide pour la prise en charge de :

- La Scolarité
- La demi-pension
- L'internat.

Elle pourra ainsi faire face à des situations de rupture et changements de vie brutaux ; un deuil, un chômage, une séparation de couple. Votre aide permettra aux élèves de poursuivre plus sereinement leurs études.

Les enfants ne sont pas responsables de la vie de leurs parents et doivent pouvoir continuer leur scolarité dans la filière de leur choix.

L'aide que vous apporterez vous permettra une réduction d'impôt de 66% ce qui n'est pas négligeable tout en venant en aide à une famille en difficultés.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous aider dans la gestion de l'association.

Merci par avance, car même une aide modeste est la bienvenue.

Merci, Merci, Merci pour votre aide.

La Présidente,

A. SELLIER

---

*Talon réponse à adresser à la Comptabilité du Lycée*

**Année scolaire 2023-2024**

**Je souhaite devenir adhérent au « Service Solidarité ».**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

- en tant que Membre adhérent : 15,00 €
- en tant que Membre bienfaiteur : 30,00 €
- autre montant .....

(Joindre un chèque à l'ordre du « **Service Solidarité Lycée Sacre-Coeur** »)

Un justificatif vous sera alors remis pour l'Administration fiscale.

- Je désire participer au Conseil d'Administration

Signature

**TARIFS**  
**ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

**COLLEGE ST YVES**

**CLASSES DE 6ème, 5ème, 4ème**

<i>FORFAIT ANNUEL</i>	Contribution Familles	Demi-Pension	Internat	TOTAL
EXTERNE	606,30 €			606,30 €
DEMI-PENSIONNAIRE 3 REPAS / SEMAINE	606,30 €	578,75 €		1 185,05 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4 REPAS / SEMAINE	606,30 €	771,70 €		1 378,00 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5 REPAS / SEMAINE	606,30 €	965,65 €		1 571,95 €
INTERNE (4ème Etudes & Sport)	606,30 €		3 225,60 €	3 831,90 €

**CLASSES DE 3ème**

<i>FORFAIT ANNUEL AVEC 1 SEMAINE DE STAGE</i>	Contribution Familles	Demi-Pension	Internat	TOTAL
EXTERNE	606,30 €			606,30 €
DEMI-PENSIONNAIRE 3 REPAS / SEMAINE	606,30 €	562,85 €		1 169,15 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4 REPAS / SEMAINE	606,30 €	750,50 €		1 356,80 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5 REPAS / SEMAINE	606,30 €	937,00 €		1 543,30 €
INTERNE (Etudes & Sport)	606,30 €		3 201,20 €	3 807,50 €

Les prélèvements mensuels seront calculés sur 10 mois de octobre 2023 à juillet 2024.

Le forfait internat du dimanche soir n'est pas compris dans le tarif (300 € forfait annuel).





**L'assurance  
Scolaire  
pour vos  
Enfants**

**7 JOURS / 7  
24H / 24**

**Une couverture  
maximum tout au  
long de l'année !**

## En cas d'accident...

➔ Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :

- **Domage corporel** : un certificat médical de première constatation.
- **Dentaire** : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
- **Agresion-racket/vol des effets scolaires** : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
- **Bris de lunettes** : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

➔ Les Assurances F.E.C. accusent réception de la Déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.

➔ Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doit être présentées à la sécurité sociale (ou à d'autres caisses...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyez les décomptes aux Assurances F.E.C. Ainsi que votre relevé d'identité bancaire qui précéderont au paiement des sommes prévues.



428 rue du Faubourg - BP 80820 - 57013 Metz Cedex 1

Tél. 03 87 50 52 05 - fec@assurances-fec.org - www.assurances-fec.org

Assurances F.E.C. est une marque de OMA Société de courtage d'assurances - Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 € - RCS de Metz - SIREN 349 869 237 - APE 6622Z - Siège social : 428 rue du Faubourg 57000 METZ - Garantie financière et assurance de responsabilités civiles professionnelles - Art. L512-5/L512-7 du Code des Assurances - Immatriculation ORIAS n°07 001 654 (www.orias.fr) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 9 (www.acpr.banque-france.fr) - En cas de réclamation : OMA - service réclamation 428 rue du Faubourg BP 80820 57013 Metz Cedex 1 - reclamation@oma.fr - Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse : La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org



GENERALI Assurance IARD, Société Anonyme au Capital de 94.630.300 euro  
Entrepris régie par le Code des Assurances - 552 062 863 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 PARIS.  
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

**Service Sinistre**  
Tél. : 03 87 50 48 26  
www.assurances-fec.org



➔ Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.

➔ Nous ne dévrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.

➔ Pour clore le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



**Prescription** : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (art. L 114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clore le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

Année Scolaire 2023 • 2024



# La Formule Harmonie



**Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7**

## ➔ Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.  
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

## ➔ Les activités garanties

Les activités scolaires...  
Les trajets...  
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

## ➔ Ce qui n'est pas garanti (principales exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsléigh, skeleton, saut à ski, l'escaclade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>, Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées, La participation à une rixe (sauf cas légitime défense), Le suicide ou tentative.

## ➔ Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

## ➔ Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.,  
Dans le reste du monde lors de séjours inférieurs à 6 mois.

## ➔ Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.  
Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

## ➔ Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



# Garanties & Capitaux



<b>Décès</b> <i>Capital de</i>	5 000 €
<b>Invalidité</b> jusqu'à 32% d'invalidité de 33% à 89% d'invalidité supérieure ou égale à 90% d'invalidité <small>(*) Franchise relative de 6%</small>	% de (**) % de % de
<b>Frais Médicaux</b> Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire	<b>FRAIS REELS</b> <small>(max 4 fois la barème S.S.)</small>
<b>Frais Chambre particulière</b> <small>En cas d'hospitalisation (max. 365 jours)</small>	35 €/jours <small>(Franchise 5 jours)</small>
<b>Frais Médicaux prescrits</b> <small>Mais non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire</small>	200 €
<b>Frais Dentaire</b> <small>Par dent ou prothèse dentaire cassée</small>	350 €
<b>Frais d'Optique</b> <small>Lentilles de vue ou lenticilles</small>	300 €
<b>Forfait Appareil</b> <small>Appareil d'orthodontie ou auditif (1 forfait par année scolaire)</small>	600 €
<b>Frais de Vol/Bris des instruments de musique</b> <small>Franchise de cours - 1 fois par année scolaire Franchise de 30 €</small>	900 €
<b>Frais de Recherche et de transport</b> <small>Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale</small>	8 000 €
<b>Frais de Prothèse</b> <small>Inclus location cannes anglaises et béquilles</small>	500 €
<b>Aide ou Transport Pédagogique</b> <small>A partir du 31<sup>er</sup> jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois</small>	450 € <small>par mois</small>
<b>Frais de Scolarité</b> <small>Sauf à une incapacité supérieure à 90 jours</small>	800 €
<b>Suivi Psychologique</b> <small>De l'élève suite à un attentat ou sinistre traumatisant</small>	800 €
<b>Racket - Agression</b> <small>Dans l'établissement ou au cours de trajet domicile/établissement, après dépôt de plainte auprès des autorités</small>	200 €
<b>Vol du cartable et des effets scolaires</b> <small>Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire</small>	70 €
<b>Dommages aux Biens du Maître de Stage</b> <small>Franchise de 77 €</small>	10 000 €
<b>E-REPUTATION des élèves</b> <small>1 fois par année scolaire et par élève</small>	250 €

## Nota

Document non-contractuel à caractère informatif. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat 12290100 souscrit auprès de GENERALI IARD et disponible auprès de l'établissement.





à Saint-Brieuc, le 6 juillet 2023

2 Bd Saint Jean Baptiste de La Salle

22 000 Saint-Brieuc

☎ : 02.96.60.41.21

✉ : [accueilsaintyves@sacrecoeur22.com](mailto:accueilsaintyves@sacrecoeur22.com)

Madame, Monsieur,

Cette année, le collège souhaite inscrire tous ses élèves à la médiathèque de la baie, l'inscription **est gratuite**. Retournez-nous les 3 documents joints (**1 formulaire par famille**) accompagnés de la photocopie de la pièce d'identité du responsable légal, nous nous chargeons de transmettre les informations.

Les cartes seront distribuées aux élèves lors de leur première visite à la médiathèque.

L'équipe éducative



## Les Médiathèques de la Baie

### Bulletin d'inscription

- Inscription
- Réinscription

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire.

\* Champs obligatoires : informations nécessaires au traitement de votre compte dans les Médiathèques de la Baie. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre votre inscription.

	NOM*	Prénom*	Date de naissance*	@adresse Email	Profession (liste CSP au verso)	À renseigner par la bibliothèque		Signature* pour les + de 15 ans
						Tarif	Prêt accessible	
M ou Mme*								

Adresse postale\* : .....

.....

Autre adresse\* (pour étudiants, vacanciers...).....

.....

Tél. fixe\* : ..... Tél. portable\* : .....

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS :**

**Agissant en tant que responsable légal, j'autorise mon (mes) enfant(s) nommé(s) ci-dessus à emprunter et consulter des documents à la médiathèque, à utiliser les ordinateurs publics et à naviguer sur Internet et la Baie Numérique, dans le respect de la charte informatique, sous ma responsabilité.**

*Les données collectées sur ce formulaire sont recueillies dans le cadre de votre adhésion au réseau des Médiathèques de la baie. Dans le cadre de ce réseau et de la mise en commun de ressources, les données vous concernant en lien avec votre abonnement sont partagées entre les 28 médiathèques membres des Médiathèques de la Baie et Saint-Brieuc Armor Agglomération. Elles font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par les médiathèques du réseau et Saint-Brieuc Armor Agglomération dans les conditions définies dans le règlement intérieur du réseau (rubrique 1.5. Protection des données personnelles).*

*Conformément à la réglementation sur la protection des données, vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès de [contact@mediathequesdelabaie.fr](mailto:contact@mediathequesdelabaie.fr).*

*Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, consultez le règlement intérieur disponible à l'accueil de votre médiathèque ou en ligne sur <https://mediathequesdelabaie.fr/en-pratique/comment-s-inscrire>*

Souhaitez-vous recevoir la newsletter d'une ou de toutes les Médiathèques de la Baie :

- OUI, seulement de la médiathèque de.....(Précisez)*
- OUI, de toutes les Médiathèques de la Baie ou newsletter commune*
- NON*



*J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions relatives à la protection des données personnelles dans les Médiathèques de la Baie sises dans le règlement du réseau (objet et finalités du traitement, destinataires des données, durée de conservation et hébergement des données, accès aux données personnelles).*

Je souhaite, avec accord des membres de ma famille, que nos comptes soient reliés informatiquement. Le représentant de famille pourra accéder aux données de son compte et de tous les autres comptes de la famille.

- OUI  
 NON

Je, soussigné(e) ....., déclare sur l'honneur que les présents renseignements sont exacts et suis en mesure de fournir tout justificatif qui me sera demandé par l'équipe de la médiathèque. Je m'engage à me conformer au règlement et à la charte informatique des Médiathèques de la Baie.

À....., le.....

**Signature\* :**

---

*Merci de reporter le numéro correspondant à votre catégorie socioprofessionnelle (CSP) dans le tableau correspondant :*

- |   |   |
|---|---|
| <b>1-</b> Agriculteurs exploitants  | <b>12-</b> Employés de la fonction publique                 |
| <b>2-</b> Artisans  | <b>13-</b> Employés administratifs d'entreprise             |
| <b>3-</b> Commerçants et assimilés  | <b>14-</b> Employés de commerce                             |
| <b>4-</b> Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus   | <b>15-</b> Personnels des services directs aux particuliers |
| <b>5-</b> Professions libérales et assimilés  | <b>16-</b> Ouvriers qualifiés                               |
| <b>6-</b> Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques                      | <b>17-</b> Ouvriers non qualifiés                           |
| <b>7-</b> Cadres d'entreprise   | <b>18-</b> Ouvriers agricoles                               |
| <b>8-</b> Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés | <b>19-</b> Retraités  |
| <b>9-</b> Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises                      | <b>20-</b> Chômeurs n'ayant jamais travaillé                |
| <b>10-</b> Techniciens  | <b>21-</b> Inactifs divers (autres que retraités)           |
| <b>11-</b> Contremaîtres, agents de maîtrise  | <b>22-</b> Pré-scolaires                                    |
|   | <b>23-</b> Scolaires et étudiants                           |
|   | <b>24-</b> Ne souhaite pas répondre                         |



# Liste des fournitures 5ème

<b>Mathématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2 cahiers <b>24x32</b> à grands carreaux 96 pages sans spirale</li> <li>● des feuilles simples et doubles</li> <li>● 1 rapporteur – 1 règle graduée 20 cm</li> <li>● 1 compas où l'on peut mettre un crayon</li> <li>● 1 calculatrice type collège TI ou Casio</li> <li>● 1 Criterium – 1 ardoise Velleda avec 2 feutres et un chiffon.</li> <li>● 1 enveloppe 24 * 32 ou 1 chemise à rabat</li> </ul>
<b>Français</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2 grands cahiers 24 * 32 100 pages sans spirale.</li> <li>● 3 petits cahiers 96 pages (seulement 2 si 6ème chez nous poursuite trésor de dictée)</li> <li>● 1 cahier de brouillon</li> <li>● 1 dictionnaire Larousse Collège ou petit Robert</li> <li>● 1 porte vue pour le CDI garder celui de l'année dernière</li> <li>● Fluo crayons de couleurs et feutres (avec les autres matières)</li> <li>● Achat de 3 livres qui seront étudiés en français et resteront la propriété de l'élève ( voir liste )</li> </ul>
<b>Langues</b>	<p><b>Anglais</b> : 1 cahier 24x32 de 96 pages sans spirale</p> <p><b>Espagnol</b> : 1 porte vue 120 vues</p> <p><b>Allemand</b> : 1 cahier 24x32 de 96 pages sans spirale + 5 pochettes plastiques</p> <p><b>Latin</b> : 1 cahiers 24x32 de 96 pages sans spirale (qui servira sur les 3 années)</p>
<b>Histoire / Géographie Éducation Civique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2 cahiers <b>24x32</b> à grands carreaux 96 pages sans spirale</li> </ul>
<b>Physique / Chimie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cahiers 24x32 grand carreaux de 96 pages sans spirale</li> </ul>
<b>SVT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cahier 24x32 à grands carreaux 96 pages ou un porte vue (60 vues)</li> </ul>
<b>Technologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 grand classeur 4 anneaux avec intercalaires</li> </ul>
<b>Musique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 porte vue souple (40 vues)</li> </ul>
<b>Arts Plastiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 grand cahier de Travaux Pratiques 24*32 sans spirales (Si celui de l'année dernier est plein)</li> <li>● 1 vieux T-Shirt ou une blouse (Récupérer du matériel ex : papier, carton, tissus pour du collage)</li> </ul>
<b>EPS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● tenue de sport + chaussures de sport (running ou tennis) + sac de sport (<b>déodorant en spray interdit</b>)</li> </ul>
<b>DIVERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ciseaux, colle, scotch,</li> <li>● cahier de brouillon + stylo à encre avec cartouches bleues</li> <li>● copies doubles 21x29.7 + copies simples 21x29.7 à grands carreaux</li> <li>● 4 feutres fins – 2 surligneurs</li> <li>● 100 pochettes plastiques transparentes + intercalaires</li> <li>● 1 pochette à rabat assez épaisse</li> <li>● Clé USB</li> <li>● Écouteurs</li> </ul>

**LES CUTTERS SONT INTERDITS** ainsi que **TOUS LES PRODUITS EFFACEURS « FLUIDE »** (blanco ou autres....) Les élèves peuvent utiliser un effaceur genre **SOURIS UNIQUEMENT**. Pour que les livres et les cahiers restent en bon état, ils doivent être transportés dans un **SAC** ou **CARTABLE RIGIDE**.

Pensez à acheter du **plastique pour couvrir 4 livres** et des **étiquettes aux Nom et classe de l'élève** NB : il est possible que quelques fournitures non précisées ici soient indiquées à la rentrée.

## Livres à acheter

### Pour les 6èmes

- ✚ Les métamorphoses, 17 récits d'Ovide, Flammarion, Collection Etonnant classique 3,30€
- ✚ Les fourberies de scapin, Molière, Belin Collection déclic Vous allez aimer lire 3,50€

### Pour les 5èmes

- ✚ Le chevalier au bouclier vert, Odile Weulersse, le livre de poche jeunesse 5,90€
- ✚ Les mille et une nuits, anthologie, Hatier, Collection classiques & Cie collège 3,25€
- ✚ L'Avare, Molière, Hachette collection bibliocollège 3€